



COLLEGE ST REGIS – ST MICHEL

2, rue Abbé-de-l'Épée – 43000 Le Puy-en-Velay

Tél : 04 71 07 20 80

<http://www.college-st-regis.fr> – email : contact@college-st-regis.fr

NOUVEAUX ELEVES DE 4^{ème}

Le Puy-en-Velay, le 1^{er} juillet 2024

Madame, Monsieur, Chers parents,

Nous vous communiquons aujourd'hui les informations relatives à la rentrée en Quatrième de votre enfant qui se déroulera le mardi 3 septembre 2024 à 8 heures. Nous vous joignons aussi un contrat de scolarisation en 2 exemplaires à renseigner et à signer **ANNEXE 5**. Votre enfant les remettra à son professeur principal le jour de la rentrée. Nous restons à votre disposition pour tout renseignement utile et nous vous souhaitons un bon été.

Avec nos cordiales salutations,

Le Directeur, Emmanuel Belledent

☐ **RENTREE DES CLASSES** : mardi 3 septembre 2024 à 8 heures

☐ **PENDANT L'ANNEE SCOLAIRE**

• **Coordonnées** : les parents doivent informer l'Etablissement sans délai de tout changement d'adresse postale, d'adresse mail et de numéro de téléphone. Merci de bien veiller à donner des adresses mail valides.

• **Horaires** : la journée se déroule de la façon suivante :

- 2 cours avant la récréation du matin : 8h à 8h50* / 8h50 à 9h40

* Cours à partir de 9h le lundi

- Récréation de 9h40 à 9h55

- 2 cours après la récréation du matin : 9h55 à 10h45 / 10h45 à 11h35 ou 12h ;

A 11h35 ou à 12h (en fonction de l'emploi du temps de chaque classe), les externes quittent le collège et sont sous la responsabilité de leurs parents. Les élèves peuvent soit rentrer déjeuner à la maison seul, soit retrouver leurs parents à la sortie du collège. C'est à chaque famille à en convenir avec ses enfants.

- Pause méridienne à 11h35 ou 12h et reprise des cours à 13h25 ; des clubs et ateliers (Anglais,

Développement Durable, Sciences du Numérique) seront proposés d'octobre à fin mai entre 12h30 et 13h15

- 2 cours avant la récréation de l'après-midi : 13h25 à 14h15 / 14h15 à 15h05

- Récréation de 15h05 à 15h20

- le lundi : 2 cours après la récréation de l'après-midi de 15h20 à 16h10 et de 16h10 à 17h, puis possibilité de rester en étude jusqu'à 17h50, ou de sortir à 17h.

- le mardi, le jeudi et le vendredi :

Soit accompagnement personnalisé de 15h20 à 16h10 et de 16h10 à 17h, puis possibilité de rester en étude jusqu'à 17h50, ou de sortir à 17h ;

Soit sortie possible à 15h20, 16h10, 17h ou 17h50 pour pratiquer par exemple des activités sportives, culturelles, musicales ou artistiques, ou pour rentrer à la maison faire ses devoirs.

Les familles feront leur choix en fonction des besoins de l'enfant, de son emploi du temps et des activités que chacun peut pratiquer ; en fonction aussi de l'organisation familiale. Elles noteront les autorisations de sortie accordées dans le carnet de correspondance de leur enfant dès le soir de la rentrée.

- le mercredi : cours de 8h à 11h35 voire 12h en fonction de l'emploi du temps

L'ANNEXE 1 est à renseigner afin de nous permettre de contrôler la présence des élèves en fin de journée.

• **Accueil** : Les élèves qui arrivent tôt le matin sont accueillis à partir de 8h30 le lundi et à partir de 7h30 les autres jours. Les externes sont accueillis à partir de 13h20.

La personne chargée de l'Accueil ne peut se déplacer pour donner des messages aux enfants. Lorsque vous avez une consigne à donner à votre enfant en cours de journée, nous vous suggérons de l'anticiper en demandant à votre enfant de passer à l'accueil récupérer le message que vous lui aurez laissé. Les enfants peuvent aussi lire vos SMS à la sortie du Collège lorsqu'ils activent leur téléphone portable.

• **Absences** : Toute absence et tout retard doivent être immédiatement signalés par téléphone puis justifiés sur le carnet de correspondance, qui doit être utilisé pour toute communication entre la famille et l'établissement (dispense d'E.P.S, autorisation de sortie exceptionnelle...). Aucun mot sur papier libre ne sera accepté. Le Site Ecole Directe ne doit pas être utilisé pour signaler une absence.

• **Self** : les repas sont préparés sur place dans un restaurant où le *Manger Local* est privilégié. Notre collège est en effet parmi les établissements qui proposent le plus de produits locaux à ses élèves dans le Département.

Le contexte actuel voit les denrées alimentaires et tous les coûts de fonctionnement d'un restaurant scolaire fortement augmenter. L'Etablissement et son OGEC (organisme de gestion) ont fait le choix d'une proposition avec deux formules :

- Formule 1 : 5.20€ pour le plat principal et 1 périphérique (plat garni + entrée ou dessert ou fromage ou laitage)
- Formule 2 : 5.50€ pour le plat principal et 2 périphériques

Des aides à la restauration sont accordées par le Département aux élèves boursiers.

Outre l'aspect économique que nous essayons de contrôler au maximum, il s'agit aussi d'éduquer les enfants à finir ce qu'ils mangent en évitant le gaspillage, et à manger ce qui est payé.

Chaque élève disposera d'une carte magnétique personnalisée. Elle lui sera remise à la rentrée et il devra obligatoirement la présenter au self. En badgeant en fin de service, le compte Restauration des familles sera débité en fonction de la formule choisie. En cas de perte ou de dégradation de la carte, l'élève devra en racheter une nouvelle (5€). Son approvisionnement est fait par des versements effectués par les familles, soit par chèque, soit en ligne sur le site Ecole Directe dont le code d'accès vous sera communiqué à la rentrée. Son solde doit toujours être positif. Nous encourageons le paiement en ligne afin d'éviter les chèques remis par les élèves. Chaque famille décidera néanmoins du mode de règlement. Ainsi, nous vous demandons d'approvisionner le compte Restauration dès la semaine de la rentrée en versant :

- 50€ pour les élèves qui souhaitent manger occasionnellement ou s'inscrire à l'Association Sportive le mercredi après-midi ;
- 140€ pour les élèves qui prennent 3 ou 4 repas par semaine.

Quand un élève participe aux activités UNSS proposées par l'Association Sportive (le mercredi après-midi) ou lorsqu'il est en retenue, il doit s'inscrire au secrétariat le mardi au plus tard s'il souhaite déjeuner le mercredi.

- **Suivi des résultats scolaires** : chaque fin de demi-trimestre et de trimestre, à l'issue du conseil de classe, un relevé de notes et un bulletin sont adressés aux parents par voie postale ou électronique en fonction du choix que les familles ont fait au moment de l'inscription. De plus, les parents peuvent consulter les résultats de leur(s) enfant(s), à tout moment, sur le site Ecole Directe.

Lorsque les familles rencontrent des problèmes de connexion, elles doivent se rapprocher du secrétariat. Les élèves s'adressent à M. Muller, Responsable Informatique, pour toute question relative à leurs identifiants Ecole Directe.

Chaque famille doit télécharger et archiver les bulletins trimestriels de son enfant. Ce sont des pièces officielles à conserver car elles seront nécessaires pour la suite de la scolarité de votre enfant.

- **Devoirs Surveillés (DS)** : un devoir surveillé est organisé chaque semaine afin d'évaluer les élèves dans les matières principales. Le planning des DS est communiqué aux élèves au début de chaque trimestre.

- **Education Physique et Sportive** : chaque élève doit se présenter en cours avec une tenue de sport adaptée : survêtement ou short, tee-shirt, baskets de sport lacées, les baskets de ville étant interdites. Une paire de baskets propres type running doit être réservée au gymnase et à la salle d'escalade. Si votre enfant est engagé dans un cycle de natation, il devra avoir une paire de lunettes, un bonnet de bain, un maillot de bain et une serviette. Le short de bain est interdit.

UNSS : l'établissement propose des activités sportives, encadrées par les professeurs d'EPS.

Les mercredis après-midi : les élèves pourront participer gratuitement à deux après-midi découverte, les 11 et 18 septembre (Sports Co, Athlétisme, Course d'Orientation).

Attention, il est interdit d'apporter son ordinateur convertible sur les installations sportives. Des espaces sécurisés seront indiqués aux élèves. Tous les renseignements figureront dans une circulaire remise à la rentrée aux enfants.

- **Livres** : A la maison, les enfants disposeront de livres numériques sur leur ordinateur convertible, le poids du cartable sera ainsi allégé. En classe, un livre papier sera mis à disposition.

- **Assurance scolaire** : une assurance « Individuelle accident » est obligatoire lorsque l'élève participe à des activités éducatives à l'extérieur du collège : voyage scolaire, séjour linguistique, sortie ski, sorties diverses, stage...

Chaque famille doit donc vérifier qu'elle est titulaire d'un contrat d'assurance garantissant ses enfants en responsabilité civile. Les enfants doivent remettre au Professeur principal le jour de la rentrée :

- Soit le bulletin d'inscription à l'assurance FEC, assurance "Individuelle Accident" proposée par l'établissement, dont le coût est de 7,90€ (**ANNEXE 2**). Le montant à payer est inclus dans la note du 1er Trimestre. Les garanties sont consultables sur le site du collège, onglet A **TELECHARGER** <https://www.college-st-regis.fr/>.

Avec l'Annexe 2 (bulletin de souscription FEC), les familles fourniront aussi une attestation « Responsabilité Civile ».

- Soit une attestation de leur assureur avec la mention "Individuelle Accident" **et** « Responsabilité Civile » confirmant les garanties acquises sur l'année scolaire (du premier au dernier jour de l'année scolaire).

En l'absence de ces documents exigés le jour de la rentrée, nous considérerons que vous sollicitez une adhésion individuelle à la FEC pour votre enfant. Les familles qui souhaitent prendre connaissance de l'ensemble des termes du contrat (garanties, exclusions...) et de télécharger la notice d'information, la fiche d'information produit peuvent se rendre sur le site www.assurances-fec.org, Espace Particuliers (Code accès : fec80820)

A noter : Afin d'éviter un double emploi avec le contrat responsabilité civile des parents (Multirisques, RC Familiale,...), l'assurance scolaire FEC ne garantit pas la responsabilité civile des élèves.

- **Médicaments** : aucun médicament ne sera donné aux élèves par les personnels de l'établissement à l'exception de ceux prescrits dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Lorsqu'un élève va à la salle de repos, la famille est prévenue.

Documents à rendre impérativement au Professeur Principal le jour de la rentrée (03/09/2024):

- ANNEXE 1** : coupon ci-dessous pour prendre le repas le jour de la rentrée et pour indiquer l'heure de sortie en fin de journée.
- ANNEXE 2** : le bulletin de souscription ci-dessous à l'assurance FEC proposée par l'établissement (le montant à payer étant inclus dans la note du 1^{er} trimestre) ET une attestation « Responsabilité Civile » **ou** - une attestation de l'assureur de la famille avec la mention "Individuelle Accident" et « Responsabilité Civile ».
- ANNEXE 3** : l'adhésion à l'Association de Parents (APEL)
- ANNEXE 4** : La liste des fournitures à acheter par les familles
- ANNEXE 5** : le contrat de scolarisation en 2 exemplaires à renseigner et à signer
- ANNEXE 6** : le contrat *Cartable Numérique* en 2 exemplaires à renseigner et à signer
- le mandat SEPA accompagné d'un relevé d'identité bancaire pour les familles qui souhaitent bénéficier du prélèvement bancaire
- Dans un souci d'économie et dans le cadre d'une démarche plus globale relative au développement durable, vous pourrez accéder aux factures, aux relevés et aux bulletins de notes sur Ecoledirecte.** Si vous souhaitez les recevoir en version papier, merci de joindre 7 enveloppes en plus par élève scolarisé.
Cas des Parents séparés : 7 enveloppes supplémentaires à l'adresse du 2e parent

✂-----
ANNEXE 1 : COUPON-REPONSE à rendre le mardi 3 septembre 2024, jour de la rentrée

NOM Prénom de l'élève :

Repas au Self pris le jour de la rentrée : OUI NON

Autorisation de sortie le jour de la rentrée : 17h 17h50

ANNEXE 2 : BULLETIN DE SOUSCRIPTION Assurance FEC année scolaire 2024/2025

Je désire souscrire à l'assurance scolaire et extra-scolaire, conformément aux conditions du contrat Generali France Assurances n°12.290.100 souscrit par l'établissement auprès des Assurances FEC.

Cotisation annuelle à 7.90€, Formule Harmonie

NOM Prénom de l'élève à assurer : Classe

Adresse : CP – Ville :

Signature d'un parent ou du représentant légal :